

Déchets spécifiques des ménages

Tous à la déchetterie !



Les déchets diffus spécifiques (DDS), sont des déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages, contenant des produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement. Ils rassemblent des produits que nous utilisons dans notre vie quotidienne. Parce qu'ils peuvent être nocifs ou dangereux, ces produits ne doivent finir ni à la poubelle ni dans les canalisations, mais tout simplement être apportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Eco-DDS, partenaire du SIVOM, est depuis 2014 le premier éco-organisme agréé par les pouvoirs publics sur cette filière, chargé d'organiser la collecte et le traitement de ces déchets très particuliers...



Les déchets spécifiques sont à déposer en déchetteries devant le local qui leur est attribué

Environ 50 000 tonnes de déchets spécifiques sont produits chaque année en France, dont seulement un tiers est actuellement collecté séparément. Il s'agit par exemple des peintures, des solvants, des enduits, des mastics et colles, des insecticides, des déboucheurs de canalisations, pesticides et autres engrais... Pourtant ces déchets présentent un risque significatif en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont issus de produits dont la dangerosité, ponctuelle ou permanente, est susceptible d'entraîner une détérioration notable, temporaire ou définitive : de la qualité des milieux naturels (pollution de l'eau, de l'air ou du sol), de l'intégrité de la faune ou de la flore, de la santé des usagers mais aussi des professionnels de la collecte quand ces déchets sont jetés à la poubelle. Face à ces enjeux, l'Etat a délivré un agrément à l'éco-organisme Eco-DDS, pour organiser la filière de manière opérationnelle avec pour principales missions :

- la mise en place d'un dispositif de collecte gratuite sur tout le territoire national des déchets spécifiques. En pratique, les déchetteries sont les premiers points d'apports de ce type de déchets pour les usagers,
- le développement d'actions de communication aux niveaux local et national pour informer les consommateurs des modalités de collecte des déchets spécifiques,
- la valorisation ou l'élimination de ces déchets dans des conditions respectueuses pour l'environnement,
- l'atteinte d'un objectif de croissance de 10 % par an des quantités de déchets spécifiques ménagers collectés de manière séparée.

Que deviennent les déchets spécifiques apportés en déchetterie ?



Les déchets spécifiques sont à déposer devant le local qui leur est attribué.

Ils font ensuite l'objet d'un premier tri par le gardien de la déchetterie qui les regroupe par grandes familles dans des bacs dédiés. Il y a 9 grandes familles de produits, donc 9 bacs : aérosols, produits liquides, pâteux, acides, bases, phytosanitaires et biocides, filtres à huile et emballages vides souillés. Chaque bac est clairement identifié par un petit panneau qui permet au gardien de bien identifier la famille de produits. Ce regroupement est indispensable pour éviter les mélanges des produits incompatibles qui pourraient déclencher des incendies, des explosions ou diverses pollutions. D'autre part pour faciliter ce premier tri, il est important que les usagers rapportent leurs déchets spécifiques dans leurs emballages d'origine.

330 tonnes de déchets spécifiques ont été collectés en 2013 par le SIVOM.

A défaut il doit être identifiable (étiquette...). Les déchets spécifiques sont ensuite enlevés en déchetterie et transportés par les opérateurs spécialisés vers un centre de regroupement, puis vers un centre de traitement dans lequel ce type de déchets sera soit valorisé, soit éliminé dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Les déchets spécifiques sont triés par le gardien de la déchetterie, muni d'un équipement de sécurité

Certains déchets, bien que présentant un caractère toxique ou dangereux, ne relèvent pas de la filière "déchets spécifiques" mais d'une autre filière de recyclage. C'est le cas pour les films radiographiques, les tubes fluorescents, les piles et les accumulateurs. Il convient de les déposer également dans une des 16 déchetteries du SIVOM. ■

Qu'est-ce qu'un "déchet spécifique" ?



C'est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

La majorité des produits générateurs de "déchets spécifiques" regroupent des produits des ménages utilisés pour l'entretien et le bricolage concernant : la maison, le jardin, la voiture, la piscine, et la cheminée.

Où peuvent se trouver les déchets spécifiques dans la maison ?



Dans le garage ou la cave
colle, mastic, peinture, enduit, décapant, polish, liquide de refroidissement, white spirit, antigel...



Dans les placards
imperméabilisant, alcool, insecticide...



Sous l'évier
déboucheur, soude, acide...



Dans l'abri de jardin
engrais, phytopharmaceutique, anti-mousse, chlore pour piscine...

Déchets spécifiques des ménages

Déchets des produits d'entretien de véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits d'entretien de piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisation, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement.
Pour ne pas polluer vos poubelles, apportez

: les produits concernés

!
Ne pas mettre ces déchets
dans les bacs jaunes
ou les sacs jaunes !
Ils doivent être impérativement
déposés en déchetterie.

Déchets de produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, essence de thérébentine, acétone.

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

ement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.
vos déchets spécifiques en déchetterie !